

La mauvaise blague de Gad

Culture & Divertissement

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-08-2007 22:40:23

La municipalité de Saint-Raphaël a décidé d'assigner Gad Elmaleh devant le Tribunal de Grande Instance de Draguignan après l'annulation de son spectacle. Arrivé en retard, hué par la foule, le comédien avait interrompu son show. La municipalité estime que "l'annulation du spectacle porte atteinte à l'image de Saint-Raphaël".

En début de semaine, l'humoriste Gad Elmaleh était arrivé avec plus d'une heure de retard à Saint-Raphaël pour assurer son spectacle. Accueilli par les huées des 2 700 personnes présentes, Gad a tenté de détendre l'atmosphère par quelques blagues oiseuses qui ont plutôt aggravé l'irritation des spectateurs. Justifiant son retard par les embouteillages entre Ramatuelle et Saint Raphaël, Gad Elmaleh a plutôt aggravé son cas.

Vexé, l'artiste a quitté la scène, estimant qu'il ne pouvait poursuivre son spectacle dans cette ambiance. A partir de 47 euros la place, c'est peu dire que le public est resté sur sa faim bien que le comédien ait déclaré au public qu'il serait remboursé et qu'il comptait revenir dans peu de temps à Saint-Raphaël pour mener son spectacle à son terme.

Selon le quotidien Var-Matin, l'artiste a appelé lui-même le journal "la voix chancelante" pour s'excuser auprès de tous ceux qui étaient présents ce soir là. "J'ai compris que je ne pourrais pas aller plus loin. C'est la première fois que ça m'arrive et c'est dramatique" a-t-il déclaré. Le quotidien écrit que Gad Elmaleh, qui ne s'y attendait pas, s'est retrouvé face à un public en grande partie hostile, qui n'a pas cru à la réalité des bouchons sur la route.

Sale temps pour les artistes

Mis KO par les faits, Gad Elmaleh, qui comptait sans doute s'en tirer par un règlement à l'amiable, sera sans doute encore plus surpris par l'initiative de la municipalité de Saint-Raphaël qui entend bien ne pas en rester là. La mairie va, en effet, assigner l'humoriste devant le Tribunal de Grande Instance de Draguignan, et lui réclamer 100 000 euros de dommages et intérêts. Le maire de la ville justifie cette décision en précisant que "l'annulation du spectacle porte atteinte à l'image de Saint Raphaël" et que le comportement de Gad Elmaleh "a été irrévérencieux".

Par ailleurs, Var-Matin note que le promoteur local a engagé 40 000 euros de frais qui devraient lui être remboursés par Gilbert Coullier Productions. Cette société estime au passage que le dépôt de plainte de la mairie contre Gad Elmaleh n'a pas lieu d'être. Et que contractuellement, il est impossible que Gad doive de l'argent à la municipalité puisqu'aucun contrat ne les lie directement...

Des prises de positions politiques au simple retard, le public ne laisse plus rien passer à ses idoles, succombant au plaisir de les brûler fissa au moindre "écart". Faudel sifflé lors d'une émission de télévision, Doc Gynéco, chahuté et insulté lors d'un concert, préférant quitter la scène et annuler sa tournée, tous deux attaqués sur leur proximité affichée avec le président de la République, Gad

Elmaleh trainé en justice pour un retard.

Autant de petits "coups de théâtre" peut-être symboliques d'un durcissement des exigences du public vis-à-vis d'artistes, tombés de leur piédestal. Sans faire de ces quelques favoris de la vie des "martyrs de la société du spectacle", mais sans assimiler non plus la notoriété à un "sésame universel", le temps n'est peut-être plus très loin où le public s'autorisera une action en justice pour une blague ratée ou une chanson mal chantée...Attention, métier à risques.

| JDD